

"DONC SI JE SUIS BIEN CLASSÉ(E), JE SUIS SÛR(E) D'OBTENIR UN LOGEMENT ?"

La **cotation** est une **aide précieuse** et **objective** qui permet d'identifier les dossiers dont les critères correspondent à un bien disponible. Elle permet de **sélectionner les dossiers** qui seront présentés dans les Commissions d'Attribution des Logements (CAL).

→ La **cotation** constitue pour vous la **garantie** d'avoir une **évaluation de votre dossier** qui correspond à la **réalité** de votre situation, mais pas la garantie d'obtenir un logement, car il y a (vraiment) **beaucoup de demandes...**

EN RÉSUMÉ

Garder votre dossier à jour !

La cotation dépend de la **complétude** et de l'**actualisation** de votre **situation**.



Élargir vos zones de recherches !

Votre **cotation peut varier** d'une commune à l'autre, alors n'hésitez pas à ouvrir vos recherches.



Assouplir vos critères !

Des critères **trop précis** ou **trop stricts** peuvent vous faire passer à côté d'**opportunités** de logement, alors restez souples !



LES RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS SUR LA RÉFORME DES ATTRIBUTIONS SONT ÉGALEMENT DISPONIBLES EN VIDÉO



Dans le logement social, chaque cas est différent, mais tout le monde se pose les mêmes questions.

Pour vous aider à y voir plus clair, voici justement les réponses à ces questions !



"POURQUOI EST-IL SI LONG D'OBTENIR UN LOGEMENT SOCIAL EN PACA ?"

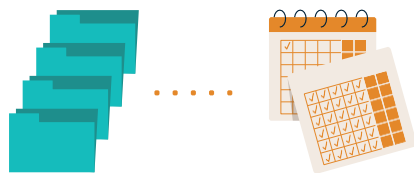
EN PACA, IL Y A :

- + Beaucoup de demande
- Peu de logement
- = Des délais d'attentes de plusieurs mois

RÉSULTAT

Il y a plus de demandes que de logements disponibles

- donc une **liste d'attente** qui s'allonge
- donc des **délais d'attente** de plusieurs mois, voire de plusieurs années.



"COMMENT SONT DÉCIDÉES LES ATTRIBUTIONS DES LOGEMENTS ?"

Une **nouvelle réforme** propose un système équitable et transparent : **la cotation**.

POUR QUI ? Tous les demandeurs.

L'OBJECTIF ? Gérer les demandes de logement grâce à un **système de points**.

- **Équitable** : un classement objectif des dossiers.
- **Transparente** : permet de savoir comment votre dossier se situe par rapport aux autres.

"COMMENT MARCHE CE SYSTÈME DE POINTS ?"

La **cotation** permet de donner un **score** à votre dossier et définir votre **position** par rapport aux autres demandes.

Les **points** sont attribués à votre dossier en fonction de votre **situation personnelle** et **professionnelle**.



"QUI DÉCIDE DE CETTE COTATION ?"

Elle est établie en fonction des éléments contenus dans votre dossier.

IMPORTANT !

Il est primordial que votre dossier soit parfaitement à jour afin de mettre toutes les chances de votre côté.

PENSEZ BIEN À :

- **Fournir** tous les bons justificatifs.
- **Modifier** vos informations s'il y a du changement dans votre vie.
- **Renouveler** votre demande chaque année, même si votre situation n'a pas changé. Si vous êtes employé dans le privé, inscrivez-vous aussi sur www.al-in.fr (plateforme d'Action Logement pour les salariés d'entreprises).

"CETTE COTATION N'EST PAS LA MÊME PARTOUT ?"

Non ! En plus des critères obligatoires nationaux, chaque **territoire** a ses propres **critères**, qui peuvent faire **varier** votre cotation d'une commune à une autre.

→ Pour certains critères, les points remontent automatiquement, pour d'autres, il faudra **déposer les justificatifs** nécessaires directement auprès de votre commune.



Pour multiplier vos chances d'obtenir un logement :

→ **Élargissez votre zone de recherche :**

Une zone de recherche plus large, c'est une offre de logements plus importante.



→ **Assouplissez vos critères :**

plus vos critères de recherches sont stricts, moins le nombre de logements qui peuvent vous correspondre est important.